



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 26 juin 2013**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentations
3. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mars 2013
4. Communications du bureau
5. Election du Président du Conseil
6. Election de 2 Vice-Présidents
7. Election de 2 scrutateurs
8. Election de 3 scrutateurs suppléants
9. Election de 5 membres de la Commission des finances
10. Election de 5 membres de la Commission de gestion
11. Election de 5 membres de la Commission ad'hoc du PIR (Programme d'Investissement Régional)
12. Postulat de Jean-Luc RAY concernant le représentant de Mies au Conseil régional.
13. Informations de la Municipalité
14. Comptes 2012 – préavis N° 2/2013
15. Demande de crédit pour les travaux de mise en conformité de l'Hôtel-restaurant de la Couronne – préavis N° 3/2013
16. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
17. Divers et propositions individuelles

---

#### **1. Appel**

Excusés : A. BAERTSCHI – P. BIGNENS – E. FLEURY – A. MASCALI – R. MEROZ – A. ROBERT – M. SANGUINETTI – J. SHELDON

Non- excusé : S. MIR

#### **2. Assermentations**

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Mathieu BERTINAT. Jack SHELDON, excusé en ce jour, le sera au prochain conseil.

### **3. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mars 2013**

O. EMERY : la séparation du site internet et des données sensibles ne prévient pas d'une attaque informatique.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

### **4. Communications du bureau**

Le PRESIDENT lit la lettre de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (Département de l'Intérieur) concernant les préoccupations financières des communes. Le Conseil d'Etat a fait des propositions concrètes concernant ces revendications. En effet, le Canton renonce à percevoir, pour 2013 et 2014, le rattrapage financier du mécanisme de correction de la bascule d'impôt de 2011 (soit environ 21 millions répartis sur >300 communes).

Un habitant de Mies, M. Riccardo Sansonetti, a demandé s'il était possible que les non-conseillers puissent recevoir les préavis municipaux. J.-L. RAY relève que les préavis ne sont pas accessibles sur le site internet pour l'instant. Chavannes-des-Bois et d'autres communes donnent l'accès aux préavis à l'ensemble de la population. Le PRESIDENT mentionne l'éventualité de dossiers confidentiels et la différence entre conseillers et habitants. Il note aussi que les séances du conseil sont toujours ouvertes au public. La réflexion est reportée au prochain conseil.

Un nouveau règlement du Conseil Communal va devoir être adopté suite à la modification de la loi cantonale. La commission de gestion va le rédiger. Elle sera peut-être secondée par quelques conseillers qui ont précédemment écrit notre règlement actuel.

### **5. Election du Président du Conseil**

**Y. LUGINBUHL se représente et est réélu par acclamation.**

### **6. Election de 2 Vice-Présidents**

**S. MEYLAN et J.-P. STREIT se représentent et sont réélus par acclamation.**

### **7. Election de 2 scrutateurs**

**C. OLIVER et A. ROBERT se représentent et sont réélus par acclamation.**

### **8. Election de 3 scrutateurs suppléants**

**A. HEPP, S. MEYLAN et A. WINIGER se représentent et sont réélus par acclamation.**

### **9. Election de 5 membres de la Commission des finances**

Cette commission examine le budget, les dépenses supplémentaires hors budget, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition. Ces compétences pourraient être élargies avec le nouveau règlement.

Tous les conseillers de la commission des finances se représentent. Pas de nouveau candidat.

**S. MASCALI (rapporteur), P. CAVIN, P.-C. FAVARGER, F. GAVILLET VOLLENWEIDER et S. MOSES sont réélus en bloc par acclamation.**

## 10. Election de 5 membres de la Commission de gestion

La Commission de gestion est chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Elle est aussi appelée à rédiger le nouveau règlement.

E. FLEURY ne se représente pas. **C. OLIVER se présente comme candidate. G. PERRIN, P. BRUEGLER, J.-L. PHILIPPIN, J.-L. RAY se représentent. Ils sont élus/réélus par acclamation.**

## 11. Election de 5 membres de la Commission ad'hoc du PIR (Programme d'Investissement Régional)

Dans un premier temps, la commission doit émettre une recommandation sur l'adhésion au PIR. Ensuite, si celle-ci est approuvée, elle devra suivre les travaux réalisés par le Conseil Régional.

Le SYNDIC relève l'importance des enjeux (plus de 60 projets avec un montant d'investissement prévu de l'ordre de CHF 500 millions sur 20 ans dont environ 50% de subventions cantonales et fédérales) et la quantité de travail nécessaire au suivi des nombreux projets à l'étude. La plupart des dossiers touchent à la problématique du transport au sens large. Vue l'importance du sujet, les Commissions des finances, de gestion et ad' hoc seront toutes appelées à se prononcer.

B. GAUD note l'importance d'avoir le préavis le plus rapidement possible afin que chacun puisse former son opinion vue l'importance des montants engagés. Il s'inquiète notamment de la possibilité de transferts de charges du Canton et de la Confédération sur les Communes.

Le SYNDIC note que la contribution annuelle de Mies sera de l'ordre de CHF 215 000.

**C. STEVENS, O. EMERY, P. MEIER, J.-P. STREIT, P. RONGA se présentent comme candidats et sont élus par acclamation.**

## 12. Postulat de Jean-Luc RAY concernant le représentant de Mies au Conseil régional.

Le postulat vise à impliquer les conseillers communaux de Mies dans le processus décisionnaire des projets régionaux pour éviter « un sentiment que l'on décide à leur place ». De nombreuses communes de la région attribuent une partie des voix à l'exécutif et une partie au législatif. En bref, une des deux voix de Mies serait attribuée à un délégué du Conseil communal et se fera l'écho des questions du Conseil.

Le SYNDIC explique que les deux voix sont actuellement octroyées à la Municipalité. Cette dernière ne voit pas d'objection à partager cette délégation. Cependant, pour faire porter la parole de Mies au Conseil Régional, il ne faut pas que les deux voix de Mies s'annulent mutuellement. La concertation est importante afin de présenter une position commune. Notre SYNDIC a également été nommé à la Commission de gestion et de finance du Conseil Intercommunal et a donc une vision renforcée des sujets traités. Il est proposé de remettre ce postulat à l'ordre du jour au prochain conseil après la séance d'information du 1<sup>er</sup> juillet et que chaque conseiller aura pu recevoir le postulat. Finalement, J.-L. RAY suggère également que le délégué du conseil soit un des membres de la commission de PIR.

**La prise en considération de ce postulat au prochain conseil est acceptée à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.**

## 13. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC décide avec l'approbation du conseil d'envoyer le préavis relatif au PIR le plus rapidement possible à tous les conseillers pour permettre de s'y pencher avec suffisamment de temps.

La Municipalité de Mies a été choisie pour participer au conseil de fondation de la « Tire au Loup » à but idéal et caritatif. En raison de la grande générosité de Mme Perrot Carpaneda, cette fondation va recevoir sa très belle propriété de la Tire au Loup de près de 10 000 m<sup>2</sup> sise entre les routes de la gare et des Pénys. La fondation a été créée et l'acte de donation a été signé aujourd'hui. L'idée initiale de Mme Perrot Carpaneda était de donner la parcelle à la commune, à charge pour cette dernière de l'utiliser dans des buts idéaux (sport, jeunesse, protection des animaux, etc) et en gardant l'usufruit sa vie durant. Finalement, il a été décidé, entre l'intéressée et la Municipalité, de créer une fondation. Les membres de l'exécutif de Mies auront aussi le choix de la destination de 50% des rendements de la fortune de la fondation. Cette fondation sera opérationnelle très rapidement. En effet, Mme Perrot Carpaneda a décidé de lui donner des moyens économiques qui lui permettent déjà de réaliser ces buts idéaux. Elle a accepté de devenir présidente et de mettre en place le fonctionnement de ses donations. Il est estimé que la capacité annuelle de cette fondation sera de l'ordre de CHF 50 000. La Municipalité propose d'attribuer à la donatrice la bourgeoisie d'honneur. Elle a honoré notre commune par sa donation et la confiance qu'elle marque en notre Municipalité. L'ensemble du Conseil Communal l'en remercie. Elle sera présente au Conseil du 30 octobre et au repas qui suivra.

C. FIGEAT : La commission des finances avait proposé de rallonger la maturité des emprunts. La Municipalité a donc emprunté CHF 2 millions au début du mois de mars à 0.75% sur 5 ans auprès de l'AVS. L'endettement a été légèrement réduit à CHF 9 millions par rapport à la fin de l'année passée.

J. WILDBERGER : Le chantier de la STEP avance bien avec la fin du gros œuvre. Des visites sont organisées pour les intéressés les 11 juillet 18h00, 19 septembre à 17h30 et 21 novembre à 17h30. Par ailleurs, 400 m<sup>2</sup> de panneaux solaires seront installés sur le toit et doivent produire 75 kW. Le budget est respecté avec des travaux pour l'instant de CHF 2 millions en dessous des estimations.

S. EMERY : L'IMMA (International Menuhin Music Academy) basée à Coppet offre aux communes de Terre-Sainte un intermède musical certains dimanches à 17h00. Ces intermèdes, de grande qualité, se prolongeront cet automne et cet hiver et ont lieu à chaque fois dans une commune différente de Terre-Sainte. S. EMERY remercie les rédactrices du Myarolan pour le gros travail fourni et fait un appel à des personnes intéressées pour rédiger un article ponctuel dans n'importe quelle langue. Les camps de vacances sont complets. Nous avons répondu à un véritable besoin. Ces camps ne coûteront rien aux communes car ils sont pleins. Concernant les UAPE, ils sont pleins pour l'année prochaine. Il y a 70 enfants inscrits pour les midis et 35 enfants pour les soirs.

Au niveau de l'ASCOT (Association Scolaire de Terre-Sainte), il y aura +10% d'élèves à la rentrée. On est en manque de place. En urgence, nous devons installer des porta-cabines sur le site du Chaucey pour ouvrir 2 classes supplémentaires. Il faudra peut-être réinvestir et agrandir les écoles.

En septembre, HarmoS (Harmonisation Scolaire) commencera à se mettre en place. Les dénominations vont être modifiées. Il y aura alors 8 années de primaire et 3 années de secondaire. Pour les élèves, cela ne changera pas grand-chose pour la rentrée 2013. Concernant le projet piscine/patinoire, c'est une piscine d'abord scolaire. 2/3 des coûts seront donc pris par l'ASCOT. Une commission ad hoc de 9 membres a été créée dans le conseil intercommunal de l'ASCOT avec un membre de chaque commune. Susanna MEYLAN est notre déléguée. Début septembre, le comité de pilotage va recevoir la commission ad hoc. Le 10 octobre, le Conseil Intercommunal de l'ASCOT va voter la prise en charge des coûts d'exploitation et des frais financiers de ce projet. Si ce vote est accepté, un préavis sera émis dans toutes les communes de Terre-Sainte pour la partie grand public du projet. L'objectif est qu'on puisse aller de l'avant avec l'étude de l'avant-projet et du projet pour janvier 2014.

Le comité de pilotage va également rencontrer le préfet et les municipaux des finances de chaque commune pour discuter du financement du projet.

G. DERIAZ : Un processus de réflexion a été lancé depuis le début de l'année avec URBAPLAN et les commissions des travaux et de l'environnement concernant les pôles de développement de notre commune.

1) Aménagement du centre du village : La route va être refaite en revêtement phono-absorbant jusqu'à la frontière de Tannay. On se propose de réaménager le centre du village de manière plus convivial et piétonnier.



ESQUISSE D'IDEES - AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

La courbe de la route devrait être déplacée. La route serait plus étroite. 6 mètres seraient gagnés du côté de la vieille poste qui sera remise en valeur. L'espace piéton serait beaucoup plus important. Deux places de parking seront perdues devant l'épicerie. L'idée est de déplacer cette dernière dans le bâtiment de l'ancienne poste. Cet espace sera alors une véritable nouvelle place de village et l'épicerie sera à son centre. Cette place serait aussi végétalisée/arborisée. Un avant-projet et un projet sont en cours. L'objectif est de pouvoir mettre ce projet en chantier en 2014.

## 2) Pôle des Sorbiers :



Toute la zone foncière schématisée appartient déjà à la commune. L'idée est d'apporter une vision un peu plus cohérente de cet ensemble sport/déchèterie/habitation/école. Il s'agit de déplacer/dégager certains éléments pour créer des liens entre les différents espaces.

Le projet se décline comme suit : Derrière la déchèterie, on trouve d'abord un espace jardin et potager public. Ensuite, la grande bande verte est un parc où les gens ont l'opportunité de lâcher leurs chiens. Enfin, les deux tennis en dur, actuellement en mauvais état, y sont également déplacés. Quant à l'espace de jeux, il pourrait être complété par un petit skatepark avec un revêtement phono-absorbant. Le bâtiment vestiaire actuel est détruit. Un nouveau bâtiment avec des locaux techniques et vestiaires pour tous les sports le remplace. Finalement, une buvette conviviale plein Sud voit le jour. Entre ces zones, on favorise une « promenade » arborisée. Le parking est déplacé le long de la déchèterie. Ce dernier et celui des Sorbiers sont tous deux beaucoup plus végétalisés afin de mieux s'intégrer dans le paysage. La dépose minute du bus de l'école est déplacée devant la salle de gym pour ne pas bloquer la traversée/promenade des piétons au niveau du clocher.

Avec les Commissions, deux éléments importants ont été mis en avant : d'une part, la préservation de l'espace ouvert sur les vergers devant l'école et donc de ne rien construire entre le parking et les bâtiments d'habitation existants des Sorbiers.

Autour de l'école, on maintient de la place pour une extension possible de l'école.

Tous ces éléments peuvent être intégrés de manière globale ou progressive. Probablement, le premier élément à réaliser est le déplacement des tennis car les deux courts doivent être refaits dans tous les cas. Un grand espace sera alors dégagé à cet emplacement.

Il est souligné que ces aménagements sont au stade de proposition et que l'idée est d'avoir une vision cohérente et globale de l'ensemble du site. Les projets se développeront progressivement.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER questionne la Municipalité sur l'espace encore libre dans le cimetière vue l'augmentation rapide de la population à Mies.

Le SYNDIC indique qu'il y a encore de la place. Il faut aussi désaffecter le cimetière au fur et à mesure pour créer plus de place. Par ailleurs, il semble qu'il soit bien orienté pour les musulmans, d'où, peut-être à terme, la possibilité de créer un carré musulman, vue la mixité croissante de notre population.

B. GAUD s'interroge sur la possibilité de rajouter une piste cyclable le long de la route qui passe par le centre du village.

P. MEIER demande s'il y aura un espace pour organiser les manifestations communales dans la zone des Sorbiers.

G. DERIAZ : L'idée initiale était d'avoir une salle des fêtes mais elle a été assez vite éliminée. Il questionne la nécessité d'avoir une grande salle polyvalente alors qu'il en existe une à Tannay.

S. MASCALI trouve dommage que la salle communale ait été abandonnée. La démolition du bâtiment actuel aurait été une occasion rêvée. Un restaurant à cet endroit serait vraiment très convivial.

Le SYNDIC : L'existence d'un restaurant, la création de convivialité, d'un lieu de rencontre entre les personnes âgées, les sportifs et d'avoir un endroit de détente est très porteur et est maintenu. Quant à la salle communale, il faut raisonner de façon régionale étant donné le nombre limité de fois où la salle de Tannay est utilisée. Consacrer autant d'argent pour une utilisation aussi faible n'est pas rationnel.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK se demande s'il n'est pas envisageable de connecter ces deux pôles (centre village et espace Sorbiers) au travers d'une « ligne verte » par exemple.

#### 14. Comptes 2012 – préavis N° 2/2013

C. FIGEAT : La perte de l'année 2012 est d'environ CHF 3.5 millions. Elle est due à deux facteurs principaux. D'abord, la facture sociale imposée par le Canton de l'ordre de CHF 8.5 millions alors qu'elle était de CHF 4.6 millions environ en 2011. Cette augmentation très importante est liée au résultat exceptionnel de 2010. L'estimation de la facture sociale 2012 est basée sur 2010. Par contre, le décompte final de la facture sociale 2012 est basé sur le résultat 2012. Un remboursement d'au minimum CHF 1.5 millions est prévu en août ou septembre. Il viendra corrigé partiellement ce résultat.

Le deuxième facteur est plus inquiétant. Il est lié à une baisse des recettes de l'impôt.

Analyse générale des comptes de l'année 2012 :

- Administration générale : en ligne avec le budget.
- Finances : les charges sont légèrement inférieures au budget notamment grâce à la facture du fond de péréquation intercommunale plus basse que prévue. Par contre, les rentrées fiscales sont de CHF 11.7 millions VS CHF 12.7 millions budgétisés. La diminution des rentrées fiscales entre 2011 et 2012 est d'environ CHF 800 000. Le rendement des impôts sur le revenu a beaucoup baissé ces dernières années.
- Domaines et bâtiments : les charges sont inférieures au budget.
- Travaux : en ligne avec le budget.
- Instruction publique et culte : inférieur au budget. Ces charges sont bien maîtrisées.
- Police : il y a eu un basculement de 2 points du canton aux communes.
- Sécurité sociale : la facture sociale a explosé de CHF 4.7 millions en 2011 à CHF 8.8 millions en 2012 !
- Services industriels : en ligne avec le budget.

Revenus et fortune imposables et cumulés des citoyens de Mies (personnes physiques seulement) :

Revenus 2007 : 125 millions	VS	Revenus 2011 : 82 millions	(- 34 % !)
Fortune 2007 : 900 millions	VS	Fortune 2011 : 545 millions	(- 39% !)

Contribuables avec revenus supérieurs à CHF 1 millions : 2007, 14 personnes avec des revenus cumulés de CHF 40 millions (sur les 125 millions de revenus 2007) soit 32% des revenus imposables cumulés de Mies. En 2011, il n'y a plus que 6 personnes avec des revenus cumulés de 10 millions. Cela correspond à une baisse de CHF 30 millions de revenus imposables entre 2007 et 2011 pour cette classe de contribuables (départs de contribuables combinés à des baisses de revenus).

Cette évolution est préoccupante. Les rentrées fiscales sont réduites de l'ordre de 20 à 30 % par rapport à 2007.

Recettes de la Commune entre 2011 et 2012 :

A noter notamment l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en forte baisse de CHF 863 000 à CHF 174 000 soit une baisse de 80%. Cela est lié principalement à la baisse des résultats de 2 sociétés (CHF -400 000 d'impôt) et au départ d'une autre société.

Les droits de mutation ont augmentés de CHF 260 000 à CHF 494 000. Par contre, on est pessimiste pour 2013 car les bonnes surprises sont peu probables.

L'impôt sur les successions est revenu à la normal après l'année 2011 exceptionnelle. Cet impôt a diminué de 96% de CHF 1.8 millions à CHF 70 000.

Heureusement, il y a eu la dissolution de la provision pour débiteurs douteux de CHF 1.1 millions (lié à une contestation d'impôt). Cependant, ce montant est aussi lié au départ d'un très gros contribuable qui a définitivement quitté la commune.

L'impôt sur les gains immobiliers a été relativement important avec près de CHF 800 000 VS CHF 372 000 en 2011. Cependant, avis plutôt négatif pour le futur car l'activité immobilière s'est bien ralentie.

En conclusion, il y a une baisse importante au niveau structurel et les possibilités de bonnes surprises seront plus minces. En effet, 50% des gains immobiliers et droit de mutation sera repris par l'Etat. La rétrocession liée à la facture sociale sera donc corrigée négativement par ces deux montants. Le remboursement espéré est de l'ordre de CHF 1.5 à 2 millions.

Il est à prévoir une augmentation d'impôt communal pour l'année suivante de 5 à 10 points.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Les fédérations internationales de basket et de moto paient-ils des impôts ? La Municipalité indique qu'ils ne paient pas d'impôt mais emploient des personnes. Ils paient uniquement l'impôt foncier sur leurs biens immobiliers. Par contre, ils amènent toute une série d'activités et d'intérêts touristiques. Ils apportent une vraie plus-value pour la région.

Le SYNDIC fait remarqué que le cumul des recettes liées à l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'élève à CHF 7.9 millions alors que la seule facture sociale coûte CHF 8.5 millions ! Bref, les impôts ordinaires sont inférieurs au prélèvement du canton.

P.-C. FAVARGER et C. FIGEAT : le remboursement de la facture sociale sera comptabilisé comme un produit extraordinaire en 2013.

C. FIGEAT : les comptes ont été audités par la fiduciaire Heller. La commission de gestion avait émis l'intérêt d'un changement de réviseur à intervalle régulier. La société Heller a été rachetée. Aujourd'hui, on peut dire qu'on a effectivement changé de réviseur puisque ce n'est plus la même personne qui révise nos comptes. L'auditeur a indiqué que les comptes de la commune sont très bien tenus grâce à Mme Imboden. La réserve de l'ordre de CHF 9 millions est maintenant d'environ CHF 5.5 millions.

P. MEIER et C. FIGEAT : il y a des communes comme Commugny qui a un taux d'imposition >60pts et qui empile les bénéficiaires d'années en années. Mies à une autre optique avec un objectif de budget équilibré. S'il y a des projets intéressants à financer alors cela vaut la peine d'augmenter le taux d'impôt. Les gros contribuables qui sont partis de la commune le sont pour des raisons personnelles et non pour des raisons fiscales.



P. CAVIN et C. FIGEAT : La facture sociale devrait être prise au niveau du canton car on n'a aucune maîtrise de ce montant. Cela éviterait ces fortes fluctuations d'années en années. Bref, un taux d'impôt cantonal plus élevé et un taux communal diminué d'environ 25 points. Actuellement, la facture sociale représente environ 50% des dépenses. Si on rajoute la péréquation financière et les écoles que l'on ne gère pas directement, Mies n'a finalement que 20 à 25% de ses charges sous son contrôle.

Le SYNDIC revient sur l'historique de ces reports d'impôt aux communes. A l'époque, le peuple vaudois avait refusé la possibilité d'augmenter les impôts cantonaux d'où le report au niveau des communes. En contrepartie de cette lourde facture sociale, il y a des services sociaux formidables et les bilans cantonaux sont bien équilibrés.

Après la hausse d'impôt à prévoir, l'objectif est bien de laisser des conditions attractives pour ne pas perdre nos avantages. Mies est encore privilégiée par rapport aux autres communes riches qui nous entourent.

B. GAUD et C. FIGEAT : La pression vis-à-vis du gouvernement cantonal continuera via l'ADVC (Association de Communes Vaudoises). L'action doit être collective pour être plus efficace.

W. ZAINZINGER et C. FIGEAT : les recettes très importantes de 2011 de l'impôt sur les successions viennent du fait qu'une personne décédée n'avait pas de descendant direct.

S. MASCALI mentionne que la raison principale du résultat déficitaire c'est que nous l'avons ainsi budgété. Si on avait voulu fixer le taux d'impôt à 60 pts, on aurait eu un résultat aussi positif que les communes qui nous entourent. Le résultat corrigé espéré 2012 après remboursement de la facture sociale est d'environ CHF 1.5 millions de perte (nécessite une augmentation de 7.5 points d'impôt pour équilibrer le budget).

G. PERRIN (commission de gestion) recommande d'approuver les comptes 2012.

Le PRESIDENT procède au vote.

**Les comptes 2012 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité, 0 opposition et 1 abstention.**

#### **15. Demande de crédit pour les travaux de mise en conformité de l'Hôtel-restaurant de la Couronne – préavis N° 3/2013**

C. FIGEAT : Afin de se mettre aux normes de sécurité, de salubrité et d'incendie, un certain nombre de travaux sont nécessaires. Il y a notamment le changement de velux et d'une fenêtre, des portes de chambres anti-feu, d'un paratonnerre. Ces travaux seront également l'opportunité d'une réfection complète d'un pan du toit.

Vue l'ampleur des travaux et l'augmentation de rentabilité possible, la Municipalité a négocié une hausse de loyer de CHF 1000/ mois dès la fin des travaux.

Pour le premier exercice partiel du 1.5.2012 au 31.12.2012, la rentabilité financière pour la commune est d'environ 2.8% sur l'investissement initial d'environ CHF 3 millions en tenant compte de la perte de CHF 10 000 de la période de transition entre les deux gérants.

Pour la période du 17.6.2012 au 31.12.2012, le loyer reçu est de CHF 45 500, l'amortissement de CHF 6400. Le bénéfice d'exploitation est de CHF 20 000 entièrement distribué à l'équipe gérante en application des accords passés par la Commune avec les gérants.

J.-P. STREIT revient sur la demande d'horaire d'ouverture élargi.

Le SYNDIC est conscient qu'il y a une attente d'ouverture notamment le week-end. C'est aussi un problème d'organisation d'exploitation car cela suppose l'embauche de nouveaux employés. Une réflexion sera conduite.

P. MEIER remercie la Municipalité d'être venue avec ce projet et d'avoir la chance d'avoir un restaurant à Mies.

Le SYNDIC relève que La Couronne doit se mettre en conformité aux exigences de la Police cantonale du Commerce. Ces dernières augmentent d'années en années. Il note que le crédit sera utilisé après que l'on ait reçu l'autorisation de la police du Commerce.

B. GRASSET mentionne la possibilité de poser des panneaux solaires sur le nouveau toit. Cela avait été envisagée mais n'a finalement pas été retenue pour une question de prix et la présence des lucarnes et velux.

F. BUENSOD (Commission des travaux) et S. MASCALI (Commission des finances) recommandent d'accepter le préavis n°3/2013.

Le PRESIDENT procède au vote afin d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis n°3/2013, de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 400 000 et de financer cet investissement par prélèvement sur la trésorerie courant à amortir sur 20 ans.

**Le vote est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.**

## **16. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

C. STEVENS (ASCOT- Association Scolaire de Terre-Sainte) : CHF 185 000 ont été dépensés en moins entre 2011 et 2012.

P. MEIER (AJET- Association pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte) : les charges sont 10 % supérieures au budget pour la commune de Mies. Cela est expliqué par le succès des UAPE (Unités d'Accueil Pour Ecoliers) et par les frais d'encadrement des enfants qui augmentent en conséquence. La présidente a été réélue.

J.-P. STREIT (SITSE- Services Industriels de Terre-Sainte et Environs) : Les  $\frac{3}{4}$  du budget ont été votés et les travaux vont de l'avant. Par ailleurs, l'année prochaine le prix du m<sup>3</sup> va baisser de CHF 1.20 à CHF 1.00.

G. SAGNA (Commission des dons) : le budget est toujours de CHF 30 000 pour la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération). Le projet des femmes en Jordanie a été reconduit. La commission a aussi décidé de faire un don à un projet de puits au Sénégal.

G. DERIAZ : la Municipalité a eu des contacts avec une personne de la commune qui préside et a fondé le Réseau Entrepreneurs Solidaires (RES) il y a 9 ans et qui fait du très bon travail. On va prendre contact avec lui pour savoir dans quelle mesure on peut l'appuyer directement.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (ARAG –Association des Riverains de l'Aéroport de Genève) résume le rapport de l'ATCR-AIG (Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève). Mies fait aussi partie de L'ACTR-AIG. Le but de celle-ci est principalement des défendre les intérêts des communes vis-à-vis du bruit et de la pollution générée. Il émet des doutes quand à la pertinence de certaines actions de ces associations. Par exemple, ACTR-AIG a financé le recours de l'AFRAG( Association Française des Riverains de l'Aéroport de Genève) pour que les vols passent plus de notre côté !

## 17. Divers et propositions individuelles

Le SYNDIC indique que pendant la période de rétablissement de P. BIGNENS, c'est Amandine Dubois qui le remplace. La Municipalité et les usagers la remercient pour son travail.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Le conseil avait confié la gestion des deux parcelles des marais du Grand Bataillard à la fondation Phragmites. Cette dernière a entrepris des démarches auprès du canton. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX a rencontré les représentants du centre de la conservation de la faune et de la nature. Un plan de gestion est pratiquement abouti. Cette fondation est maintenant considérée comme un vrai interlocuteur puisqu'elle est chargée de faire un rapport toutes les deux semaines sur l'évolution de la végétation dans le marais et de planifier les interventions dans le cadre de ce plan de gestion.

P. MEIER : Dans le cadre du marché artisanal de Mies, les élèves bénévoles de la NHL (National Honor Society) du collège du Léman ont donné un coup de main. Ils vont également visiter des personnes à l'EMS de Nyon toutes les semaines. Ils ont aussi organisé des visites de musées pour des enfants pris en charge par la Croix Rouge. P. MEIER les en remercie.

J.-L. RAY invite chacun de jeter un coup d'œil au site internet qui est mis à jour très régulièrement : l'article du journal la Côte sur notre Syndic, des informations sur le club de pétanque, des photos sur l'inauguration de la FIBA (Federation International Basketball Association) et les horaires des intermèdes musicaux le dimanche.

C. STEVENS signale le bruit important des robots tondeuses et la nuisance qu'ils provoquent pour le voisinage. Ils fonctionnent pendant plusieurs heures et plusieurs fois par semaine et le bruit augmente avec l'usure. Elle demande à la Municipalité de se pencher sur le problème. Elle note aussi la nuisance liée au bruit généré par les pompes à chaleur air/eau.

J.-P. STREIT dit que les performances sont différentes suivant les robots mais que cela va se perfectionner de plus en plus vite. Le bruit provient principalement des couteaux.

S. MEYLAN demande si on a des informations nouvelles sur ce que l'on va faire à l'emplacement de l'ancienne STEP.

J. WILDBERGER : il y a un accord avec la commune de Tannay. Les Municipalités de Mies et Tannay vont se rencontrer avant la fin de l'année. Il s'agit de renaturer en tout cas la partie actuellement occupée par la STEP.

S. MEYLAN demande s'il est possible de recevoir une seule facture par ménage.

J. WILDBERGER indique qu'il y a un problème administratif pour savoir qui habite où et à quel moment. Séparer les factures demanderait d'avoir une liste informatique tenue en permanence à jour et générerait beaucoup trop de travail administratif.

S. MEYLAN veut aussi féliciter le comité de pilotage du projet piscine/patinoire qui a fait un gros travail.

S. MASCALI encourage la Municipalité à continuer de réfléchir sur l'horaire d'exploitation de la Couronne non seulement durant les week-ends mais aussi l'horaire journalier. Des mécontentements lui ont été transmis.

S. MOSES : La NHL, dont son fils fait parti, lève souvent de l'argent pour des œuvres caritatives. Il est vrai que s'il y avait une quelconque participation de Mies à leurs œuvres, cela serait très encourageant pour eux.

Concernant les bouteilles en plastique blanc de lait, la Municipalité encourage de les ramener au magasin où elles ont été achetées. La déchèterie les reprend quand même si nécessaire.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER rappelle que l'année passée, elle a été cambriolée à de multiples reprises et demande si la fermeture du pont de Sauverny pourrait avoir un impact sur la diminution des cambriolages cette année.

Le SYNDIC sera attentif aux statistiques et suit l'évolution sécuritaire qui fait partie de son dicastère.

R. CLAVIEN (garde-frontière) note qu'il n'y a pas de rapport entre la fermeture du pont et le nombre de cambriolages à Mies.

J.-L. RAY rappelle qu'il y a l'inventaire des vols et effractions commis en Terre-Sainte tous les mois sur le site internet de Mies. Il y a le détail pour chaque village.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

La séance est levée à 23h30.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER